

DELIBERATION CR003-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 31 janvier 2019.

Objet de la délibération : Changement de direction de l'unité de recherche LARIS

La commission de la recherche réunie le 11 février 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le changement de direction de l'unité de recherche LARIS est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

A Angers, le 11 février 2019

Le Vice-président Recherche

Philippe SIMONEAU



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 19 février 2019

Changement de direction d'unité de recherche

Proposition de changement de direction du LARIS après avis du conseil d'unité du 7/02/2019

Jean-Louis BOIMOND
Abdessamad KOBI



Directeur : David BIGAUD
Directrice adjointe : Anne HUMEAU